

Une stratégie nationale des soins aux aînés

Bien que la plupart d'entre nous aurons besoin de soins aux aînés à un moment donné de nos vies, le système de soins de santé du Canada n'est pas outillé pour répondre aux besoins de la population vieillissante.

Le Canada a besoin d'une stratégie nationale des soins aux aînés pour établir des normes nationales et assurer, à tous, l'accès aux soins dont ils et elles ont besoin.



Qu'entend-on par soins aux aînés?

Les soins aux aînés comprennent les soins à domicile, les soins de longue durée et les soins palliatifs. Ils comprennent aussi l'accès aux médicaments sur ordonnance, connu sous le nom d'assurance-médicaments.

Le problème :

Avec le vieillissement de la population, de plus en plus de gens dépendent des soins aux aînés. Les réductions du financement des soins de santé se sont traduites par moins de lits disponibles dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée. Le Canada devra presque doubler le nombre de lits de soins de longue durée pour répondre à la demande d'ici 2035.



Les soins aux aînés sortent souvent du cadre de la Loi canadienne sur la santé, qui couvre seulement les services médicalement nécessaires dispensés par les médecins et les hôpitaux. De nombreux soins aux aînés ont été privatisés et ils ne sont pas à la portée de tous. Le niveau de soins aux aînés, et la quantité offerte, dans le système public varient grandement au pays. Les provinces et les territoires ont tous différents temps d'attente et critères d'admissibilité.



Des inquiétudes ont été soulevées au sujet de la qualité des soins aux aînés. On observe des taux élevés de violence et de surutilisation de médicaments dans les établissements de soins de longue durée. Les pénuries de personnel, la formation inadéquate et de piètres conditions de travail pour les soignants se traduisent en soins de moindre qualité.

La solution :

Le Canada a besoin d'une stratégie nationale des soins aux aînés pour résoudre ces problèmes. Cette stratégie doit comprendre

- Un financement fédéral ciblé pour les soins à domicile et les soins de longue durée
- Des normes nationales établissant des niveaux minimums de dotation et d'heures de soins dispensées à chaque résident ou patient
- Une stratégie en matière de ressources humaines garantissant une main-d'œuvre compétente dans le secteur des soins aux aînés

Des fonds fédéraux devraient être investis dans les établissements publics de soins de longue durée et les services de soins à domicile car ils offrent des soins de meilleure qualité que ceux offerts par les établissements et les services privés.